FRANFINANCE

Société anonyme au capital de 195 986 100 F

Siège social :
59 avenue de chatou
92853 RUEIL MALMAISON
~ RCS NANTERRE B 719 807 406 ~

❖❖❖

9083659

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
16 FEV. 1994
DÉPOT N° 4446

Procès-verbal du CONSEIL d'ADMINISTRATION du 25 janvier 1994

- L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze,
- le mardi 25 janvier,
- à 15 heures.

Les Administrateurs de ***FRANFINANCE*** se sont réunis en Conseil sur convocation du Président ***Bernard DEBROISE***, au siège de la société :

6 ème étage - Salle des réunions

SONT PRESENTS et ont émargé le livre de présence :

- Monsieur ***Bernard DEBROISE*** *Président Directeur Général*
- Monsieur ***Didier ALIX*** *Directeur Général - Administrateur*
- Monsieur ***Jean-Pierre MARCHAND*** *Administrateur*
 Représentant Permanent de
 GENEFITEC
- Monsieur ***Jean-Michel LE PETIT*** *Administrateur*
 Représentant Permanent de
 CALIF
- Monsieur ***Jean-Pierre LESAGE***..... *Administrateur*
- Monsieur ***Pierre CHAUCHARD***..... *Administrateur*
- Monsieur ***Paul DEVROEDT***..... *Administrateur*
- Monsieur ***Didier VERDE-DELISLE*** *Administrateur*
- Monsieur ***Vincent BOUEE*** *Administrateur*

.../...

ASSISTENT EGALEMENT A LA REUNION :

- Monsieur ***Jean-François VILAIN*** *Administrateur coopté en séance*
- Monsieur ***Jacques DELATTRE***..... *Secrétaire du Conseil*

ABSENTS EXCUSES :

- Monsieur ***Paul DEVROEDT***..... *Administrateur*
- Monsieur ***Roger PETIT***..... *Secrétaire du Comité d'Entreprise*

Monsieur ***Bernard DEBROISE*** préside la séance en sa qualité de *Président du Conseil d'Administration.*

Le Président constate la présence effective de plus de la moitié des Administrateurs, le Conseil peut en conséquence valablement délibérer.

Sur la demande du Président, lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion tenue le *15 novembre 1993*, qui est adoptée sans observation par le Conseil.

Le Président informe le Conseil qui en prend acte, du remplacement de Monsieur ***Pierre AGEORGES*** par Monsieur ***Jean-Michel LE PETIT*** en qualité de *Représentant Permanent* de ***CALIF*** Administrateur, suivant lettre de désignation reçue de cette société.

Monsieur le Président rappelle, es qualité, que l'ordre du jour porte sur :

1) *Agrément à la cession d'une action ;*
2) *Agrément à la cession d'une action ;*
3) *Démission d'un Administrateur ;*
4) *Cooptation d'un nouvel Administrateur ;*
5) *Proposition à la nomination d'un nouvel Administrateur ;*
6) *Démission du Directeur Général ;*
7) *Nomination du Directeur Général ;*
8) *Questions diverses.*

1. ***AGREMENT A LA CESSION D'UNE ACTION***

Sur proposition du Président, le Conseil donne à l'unanimité son agrément à la cession d'une action à Monsieur ***Jean-Francois VILAIN***, afin de lui permettre en conformité avec les statuts de devenir *Administrateur* de la Société.

.../...

2. ***AGREMENT A LA CESSION D'UNE ACTION***

Sur proposition du Président, le Conseil donne à l'unanimité son agrément à la cession d'une action à Monsieur ***Gérard LAUR*** afin de lui permettre en conformité avec les statuts de devenir *Administrateur* de la Société.

3. ***DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR***

Le Président informe le Conseil de la démission de Monsieur ***Paul DEVROEDT*** de son mandat d'Administrateur.

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur ***Paul DEVROEDT*** et le remercie de la contribution qu'il a apportée au développement de la société.

4. ***COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR***

Le Président propose au Conseil de coopter Monsieur ***Jean-françois VILAIN*** comme Administrateur, en remplacement de Monsieur ***Paul DEVROEDT***, pour la durée restant à courir sur le mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes l'exercice clos le 31 décembre 1994.

Le Conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

Monsieur ***Jean-François VILAIN***, introduit en séance, remercie le Conseil de la confiance qu'il lui témoigne. Il accepte le mandat qui lui est confié et déclare qu'il n'est frappé d'aucune incompatibilité, incapacité ou déchéance de nature à lui en interdire l'exercice.

5. ***PROPOSITION A LA NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR***

Le Président propose au Conseil de soumettre à la prochaine Assemblée, la candidature aux fonctions d'Administrateur de la Société, de Monsieur ***Gérard LAUR.***

Après en avoir délibéré,le conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

6. ***DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL***

Monsieur ***Didier ALIX*** annonce qu'il souhaite être déchargé de son poste de *Directeur Général* de la Société, compte tenu des nouvelles fonctions qu'il occupe désormais au sein du groupe ***SOCIETE GENERALE***.

Tout en regrettant et comprenant cette décision, le Conseil en prend acte et remercie vivement Monsieur ***Didier ALIX*** de la précieuse contribution qu'il a apportée au développement de la société.

.../...

7. ***NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL***

Le Président ***Bernard DEBROISE*** propose la nomination au poste de *Directeur Général* de :

Monsieur ***Jean-François VILAIN***
né le
24 septembre 1947 à PARIS XIIème
domicilié
17 rue Jean Leclaire 75017 PARIS

Le Conseil à l'unanimité moins une abstention, Monsieur ***VILAIN*** ne participant pas au vote, nomme ce dernier aux fonctions de *Directeur Général* pour une durée égale à celle du mandat du Président, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1994.

Monsieur ***Jean-François VILAIN*** remercie le Conseil de la confiance qu'il lui témoigne et déclare accepter les fonctions qui lui sont conférées, ayant précisé qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions. Monsieur ***VILAIN*** disposera à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Président du Conseil d'Administration. Il pourra également ester en justice.

Il est rappelé que les fonctions de *Directeur Général* ne comporte pas de rémunération. Les frais exposés dans l'exercice de l'activité feront l'objet d'un remboursement sur justificatif.

❖❖❖

Plus personne ne demandant la parole et plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à *15 heures 30.*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé après lecture par le Président et un Administrateur.

LE PRESIDENT

UN ADMINISTRATEUR

CALIF

PARIS, le 12 janvier 1994

SOCIÉTÉ ANONYME DE CRÉDIT A L'INDUSTRIE FRANÇAISE

Monsieur le Président de la
Société FRANFINANCE
57/59 avenue de Chatou
92500 RUEIL-MALMAISON

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, dans le cadre des dispositions de l'article 91 de la loi du 24 juillet 1966 et des textes subséquents, j'ai désigné, à compter de ce jour, pour représentant permanent de la Société CALIF au Conseil d'Administration de votre Société Monsieur Jean-Michel LE PETIT né le 24 août 1939 à MARRAKECH (MAROC) domicilié 38 rue du Chemin Vert - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT.

Ce mandat est conféré pour la durée du mandat d'Administrateur de la Société CALIF.

Au cas où le mandat de notre représentant permanent prendrait fin par le décès de celui-ci ou autrement, je vous le notifierai en même temps que le nom de notre nouveau représentant, conformément à l'article 78 du décret du 23 mars 1967.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,

M. Jean-Pierre MARCHAND